

_	Problème juridique	*Bénéfice du régime	**Bénéficiaire pai
	TESTAMENTS ET VÉRIFICATIONS		
	a) Testament simple ou codicille (Testament principal seulement)	\$175 (F)	NIL
	b) Testament ou codicille pour conjoint(e) (Testament principal seulement)	\$75 (F)	NIL
	a) Mandat de protection	\$80 (F)	NIL
	b) Mandat de protection pour conjoint(e)	\$40 (F)	NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le	ψ+0 (1)	1412
	montant forfaitaire) pour un mandat de fin de vie, des directives médicales ou instructions		
	• •	\$50 (E)	NIII
	c) Procuration simple	\$50 (F)	NIL
	d) Procuration pour conjoint(e)	\$30 (F)	NIL
	NOTE: Le Régime ne paie pas de montant supplémentaire (i.e. c'est inclus dans le		
	montant forfaitaire) pour des additions ou procurations supplémentaires nommant des		
	Administration successorale		
,	a) Travail du notaire/avocat		
	(i) Le défunt était membre du Régime à la date du décès et le(a) conjoint(e)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	survivant(e) du défunt ou l'enfant à charge est un bénéficiaire		
	(ii) Le liquidateur est un membre du Régime <u>et</u> un bénéficiaire	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	(iii) Autre que (a) (i) ou (a) (ii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$300 de l'heure
	b) Le travail du liquidateur de la succession (ou le travail du tuteur)		
	(i) comme (a) (i) ci-dessus	NIL	\$175 de l'heure
	(ii) comme (a) (ii) ci-dessus	NIL	\$175 de l'heure
	(iii) comme (a) (iii) ci-dessus	NIL NIL	\$300 de l'heure
	Litige pour une succession	, 1/L	4000 do Modifo
	a) La réclamation est de moins 10,000.00\$		
		\$175 do l'houro juoguiò \$700	¢175 do l'houro
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$300 de l'heure
	b) La réclamation est de plus de 10,000.00\$		
	(i) comme 3(a)(i) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$175 de l'heure
	(ii) comme 3(a)(ii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$175 de l'heure
	(iii) comme 3(a)(iii) ci-dessus	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$300 de l'heure
	Litige pour un membre du Régime contestant une succession		
	a) réclamation de moins de 10,000.00\$	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) réclamation de plus de 10,000.00\$	\$175 de l'heure jusqu'à \$1750	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex. planification successorale complexe, intervivos, testaments secondaires et		\$175 de l'heure
	supplémentaires, appels)	NIL	*****
	DROIT IMMOBILIER		
	Achat d'immeuble (hypothèques incluses)		
	a) À usage personnel (règle de 2 ans)	\$850. (F)	NIL
			\$850. (F)
	b) Autre c) Transactions avortées	\$175 de l'heure jusqu'à \$850	NIL
	·		
	Offre d'achat (exclu: Amendement ou Révision) (règle de 2 ans)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	Transmission, cession, déclaration, quittance (non-reliée à une nouvelle hypothèque);	,	
	prolongement de l'hypothèque, renouvellement ou amendement		
	a) À usage personnel	\$175 (F) NIL \$475 (F)	NIL
	b) Autre		\$175 (F)
	Hypothèque (non-reliée à l'achat, quittances incidentes incluses)		
	a) À usage personnel		NIL
	b) Autre	NIL	\$475 (F)
	Exercice d'un droit hypothécaire	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Litige immobilier		
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
		\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	NIL	\$175 de l'heure
	•		,
	AUTRE: (ex.: appels)		
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel)		\$175 de l'heure
	AÜTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	AÜTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	·
	AÜTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	AÜTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÜTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige) a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige) a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige) a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude b) Adoption	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige) a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude b) Adoption c) Changement de nom d) i) Convention de société de fait ou de séparation de fait (non-reliée à un divorce,	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige) a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude b) Adoption c) Changement de nom d) i) Convention de société de fait ou de séparation de fait (non-reliée à un divorce, séparation ou dissolution d'union civile)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure
	AÚTRE: (ex.: appels) LOCATAIRE (logement à usage personnel) Non litigieux Litige a) Réclamation monétaire seulement de \$10,000 ou moins b) Plus de \$10,000 ou non monétaire (ex: éviction) AUTRE: (ex.: appels) DROIT FAMILIAL Non Contesté (aucun point en litige) a) Tutelle et curatelle et l'homologation de mandat en prévision de l'inaptitiude b) Adoption c) Changement de nom d) i) Convention de société de fait ou de séparation de fait (non-reliée à un divorce,	\$175 de l'heure jusqu'à \$350 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$3500 NIL \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700 \$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure \$175 de l'heure

4/4/2024

Bénéfice du régime*: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables

(e.g. TPS,TVQ) ne sont pas incluses dans le bénéfice du régime.

Bénéficiaire paie**: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).

	Problème juridique	*Bénéfice du régime	**Bénéficiaire paie
V.	DROIT FAMILIAL (cont)	\$175 do l'houro iunguià \$700	\$175 de l'heure
	e) Séparation légale en demande	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	·
	f) Divorce, annulation, union civile en demande	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	g) Conjoint(e) ou dépendant en conflit - A/N NC	\$175 de l'heure jusqu'à \$175	\$/0
2.	Procédures non-contestées non-mentionnées ci-dessus.	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
3.	Procédures Contestées	\$175 de l'heure jusqu'à \$2100	\$175 de l'heure
1 .	Appels (ex. Appels)	NIL	\$175 de l'heure
	NOTE: "Non-Contesté" - signifie qu'il n'y a aucun aspect du dossier en litige entre les parties au moment où elles rencontrent l'avocat(e) pour la première fois.		
/.	LITIGE CIVIL		
i.	Blessures corporelles (seulement ou en sus des dommages matériels)	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
	Dommages matériels	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
}	Congédiement illégal, responsabilité professionnelle, diffamation	\$175 de l'heure jusqu'à \$350	\$175 de l'heure
ļ.	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$175 de l'heure
			·
/I.	DROIT PÉNAL ET INFRACTION ROUTIERE Véhicule moteur		
	a) Non en mouvement	NIL	\$175 de l'heure
	b) En mouvement	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	Droit criminel, demande de suspension du casier, cautionnement	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	La contestation de la suspension d'un permis de conduire pour des raisons médicales	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
•	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$175 de l'heure

П.	CONSOMMATEUR/DÉBITEUR		
	Réclamation pour dette personnelle/familiale (exclu: blessures corporelles, dette		
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Faillite (exclu: services rendus par le syndic)	• • •	
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Contrat, de consommateur (ex: biens, garantie)	**** == ******************************	¥•
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Réclamation d'assurance, perte de couverture	\$170 do 1 noure juoqu a \$0000	\$170 do filodio
•	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex.: appels)	NIL	\$175 de l'heure
<u> </u>	DROIT ADMINISTRATIF		
	Réclamation de vétérans, réclamation relative à l'aide sociale (inclus: l'assemploi, Loi		
	sur les accidents de travail et indemnité aux victimes d'actes criminels) (première audition		
	seulement)		
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	,	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de i fieure jusqu'à \$3500	\$175 de medre
	Droit de la citoyenneté et de l'immigration (première audition seulement)	6475 de liberra (*** ****) 6706	¢475 -!- !!! · · ·
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Demande en vertu de la Loi sur la Régie des Rentes du Québec ou Pension du Canada		
	(première audition seulement)	A4== 1 III	A475 :
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	Prestations de cotisations fiscales (exclu: préparation de rapports d'impôt, planification		
	fiscale); Fiscalité - Vérification (première audition seulement); Contestation de taxes		
	foncières (première audition seulement)	\$175 do l'hours incentà \$700	¢475 de 196
	a) \$10,000 ou moins	\$175 de l'heure jusqu'à \$700	\$175 de l'heure
	b) Plus de \$10,000	\$175 de l'heure jusqu'à \$3500	\$175 de l'heure
	AUTRE: (ex.: planification fiscale, appels)	NIL	\$175 de l'heure

4/4/2024

rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure jusqu'au maximum des montants indiqués (H); les taxes payables (e.g. TPS,TVQ) ne sont pas incluses dans le bénéfice du régime. Bénéfice du régime*:

Bénéficiaire paie**: rien (NIL) ou forfaitaire (F) ou \$175 de l'heure (H) tel qu'indiqué (en plus des taxes, des déboursés et examen de titres).

NOTE: Cette cédule des bénéfices s'applique seulement si vous choisissez un(e) avocat(e) du régime ou un(e) avocat(e) coopérant(e) ou un(e) notaire coopérant(e).